

## Les maladies réglementées des carnivores domestiques

### INFORMATIONS PRATIQUES

**Dates de la formation :**

Les dates sont fixées par la DDecPP ou la DRAAF en lien avec l'ENSV

**Durée :**

½ journée

**Lieu :**

Le lieu est fixé par la DDecPP ou la DRAAF

**Public cible :**

Tout vétérinaire sanitaire

**Taille du public :**

Entre 12 et 20 vétérinaires sanitaires

**Intervenants / Formateurs (ou Référénts techniques) :**

La formation est animée par un binôme de deux formateurs :

- un vétérinaire officiel,
- un vétérinaire privé.

**Responsables pédagogiques :**

Valérie GUIRAL-TREUIL, ENSV  
Katarina HO VAN BA, ENSV  
[formco@vetagro-sup.fr](mailto:formco@vetagro-sup.fr)  
Xavier GOURAUD, SNGTV

**Modalités d'inscription :**

Relèvent de la DDecPP, DRAAF ou OVVT

**Attestation remise en fin d'évaluation :**

Contactez votre DDecPP

**Tarifs :**

2740€ en cas de dispense par deux formateurs

2235€ en cas de dispense par un seul formateur

**Accessibilité :**

Formation accessible pour les PMR / personnes invalides

### CONTEXTE

La rage n'est pas une maladie du passé et la menace d'une réintroduction en France est réelle. Le cas récent d'importation illégale d'un chiot depuis l'Europe de l'Est et qui a voyagé au Maghreb, ou le petit garçon décédé de la rage à Lyon illustre bien cette menace et le rôle primordial du vétérinaire sanitaire dans la détection des cas. La rage est présente aux marges de l'Europe mais aussi en son sein, qu'il s'agisse de chiens errants (exemple).

Les vétérinaires jouent un rôle essentiel dans la prévention et le diagnostic de la rage. Les évolutions de la réglementation européenne sur les mouvements nécessitent une mise à jour régulière des connaissances, seule garante de la délivrance d'une information correcte aux propriétaires des animaux amenés à quitter et/ou revenir sur le territoire français.

**En cours de réalisation.  
Formation déployée à partir de septembre 2023**

### LA FORMATION

#### Objectif général :

Actualiser les connaissances scientifiques et réglementaires des vétérinaires sanitaires concernant la rage et renforcer la collaboration entre les vétérinaires sanitaires et les DDPP dans le cadre de la surveillance de la maladie.

#### Objectifs pédagogiques :

- Rappeler les éléments cliniques et épidémiologiques de suspicion de la rage
- Connaître la nouvelle réglementation européenne concernant la circulation des animaux vers l'Europe ou les pays tiers, en vue d'apporter une information aux propriétaires d'animaux en amont de leurs déplacements non-conformités, mesurer le risque qu'elles représentent pour la santé publique, et savoir quand transmettre l'information nécessaire à leur gestion
- Rappeler le rôle du vétérinaire sanitaire : « sentinelle » de l'administration dans le cadre de la surveillance de la maladie (animaux suspects, animaux ne respectant pas les conditions d'introduction, animaux mordeurs).

#### Contenu :

La séquence de formation est organisée en 4 parties :

- Rappels épidémiologiques de suspicion de rage
- Rôle du VS et prévention de la rage
- Rôle du VS et détection de la rage
- Rôle du VS et réaction en cas de rage

#### Méthodes pédagogiques :

Interventions, témoignages, travaux dirigés, échanges entre les participants sur les pratiques.